

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 15 février 2021 s'est réuni à 16 h 04 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Réhabilitation mairie, commerce et logements – demandes de subventions
2. Nomination membres extérieurs CCAS suite démission, par arrêté
3. Mobilité
4. Éclairage SDED
5. Questions diverses.

Présents : Frédéric Schmidt, Gilbert Rivases, Ingrid Bonneton, Gérard Gagnier, Dominique Laurent, Bruno Lelièvre, Camille Semelet.

Excusés : Guy Bajard (Pouvoir donné à Gérard Gagnier), François Goldin et Olivier Malet

Lecture faite par Camille Semelet du compte-rendu du Conseil du 25 janvier 2021, adopté à l'unanimité.

1. Réhabilitation mairie, commerce et logements – demandes de subventions

Selon le contrat de l'assurance, la reconstruction des bâtiments incendiés doit avoir lieu dans les deux ans pour bénéficier de l'indemnité. L'appel d'offre lancé pour choisir un maître d'œuvre sera clos le 26 février. Un dossier sera déposé sur la base d'une estimation des coûts pour obtenir les subventions de la part de l'État et des autres collectivités. Les pourcentages de financement par collectivités sont aussi susceptibles d'évoluer : la Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux peut aller jusqu'à 25 %. Le Département peut donner jusqu'à 50 % pour la Mairie, le commerce et prendra en charge tout le gros œuvre des logements (escaliers, plancher, charpente, toiture..). Le Contrat ambition Région peut financer tous les locaux jusqu'à 40 %. Le local prévu pour le commerce sera subventionné par la Région et le Département, car il accueillera l'épicerie, « dernier commerce de ce type » existant sur la commune. Le montant des travaux sera précisé lorsque le projet définitif aura été établi avec le maître d'oeuvre. L'objectif est d'atteindre 80% de subventions, soit le maximum autorisé. L'emprunt de la commune sera remboursé en partie par les loyers des logements et de l'épicerie. Le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture sera étudié.

Camille Semelet demande si le PNRV n'a pas d'opposition de principe sur ces panneaux.

Monsieur le Maire rappelle que le Parc a été un des promoteurs de la centrale photovoltaïque de la Gervanne.

Un rendez-vous est prévu le 23 mars à 9h avec l'assureur de la commune pour évaluer avec une entreprise de leur choix les travaux à effectuer.

Monsieur le Maire a obtenu que le chiffrage de l'assurance soit soumis à l'avis du maître d'oeuvre qui sera choisi par la commune.

Après lecture de la délibération qui sollicite auprès de l'État une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021, sur un montant montant prévisionnel de travaux de 799 440,00 € HT, auquel est déduit un montant de l'indemnité de l'assurance estimé à 300 000,00 €, est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination au CCAS par arrêté de membres extérieurs, suite à deux démissions

Démission par courrier de Mireille Chassouiller et Stéphanie Rigaud

Nomination de deux nouveaux membres pour le CCAS : Philippe Gay et Juliette Chadwick.

3. Mobilité

La CCVD a organisé une conférence à laquelle ont assisté Camille SEMELET référente mobilité, Ingrid BONNETON et François GOLDIN.

La CCVD doit se prononcer par vote de son conseil communautaire avant le 31 mars, sur la prise de compétence mobilité sur son territoire. Puis les conseils municipaux délibérerons à la majorité simple.

75% du territoire de la France est en « zone blanche » : hors de circuits de transports en commun. Le transfert de la compétence mobilité permettrait à la CCVD de devenir « Autorité organisatrice des mobilités » sur son territoire et de prendre en compte les besoins de déplacement de tous ses habitants, par un maillage de transports pouvant intégrer les moyens collectifs (train, bus...) et individuels avec l'objectif (énoncé dans le Plan Climat Air Energie Territorial) de réduction des gaz à effet de serre : auto-partage, transport à la demande, covoiturage, auto-stop encadré, location de vélos et VAE...

Elle pourra élaborer un « plan de mobilité » s'articulant avec les autres orientations d'aménagements du SCOT. La Région restera l'autorité pour tous les modes de transports publics transitant par la CCVD ou hors du périmètre de celle-ci, ainsi que pour les transports scolaires.

Camille Semelet explique que l'enjeu est important car, si la CCVD ne prend pas cette compétence, elle reviendra de droit à la Région et nous perdrons tout pouvoir décisionnaire, alors même que notre communauté de commune se montre très active et dynamique sur le terrain des mobilités.

Bruno Lelièvre pose la question des financements : les solutions actuelles de mobilités développées par la CCVD ne ressortent pas du champ d'action de la Région. Les actions déjà menées par la CCVD (vélo électrique, expérimentation du covoiturage, cages à vélos...) ont été financées par l'ADEME et l'Europe. Il n'est pas prévu de dotation spécifique de la Région pour le transfert de compétence. Cependant, la prise de compétence rendrait possible le prélèvement par la CCVD d'une taxe mobilité sur les entreprises de plus de onze salariés, et d'autres leviers (financement de la transition écologique) seront disponibles pour les nouvelles initiatives.

La Région restera chef de file et pilote pour organiser les actions communes avec les nouvelles autorités de mobilités. Les communautés de communes ayant optées pour la prise de compétence seront regroupées en « bassin de mobilité » contractualisant avec la Région. A notre échelle, la vallée de la Drôme avec ses trois Communautés de communes paraît être le « bassin de mobilité » pertinent pour mener ces politiques. Un « Comité des partenaires » consultatif sera constitué avec les représentant des employeurs et des habitants.

4- Eclairage public, SDED

La commune a signé une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, pour l'entretien de son parc de lampadaire. Dans ce cadre, les investissements de la commune pour l'éclairage public sont financés à 40%.

La commune a pris la décision de remplacer des lampadaires d'éclairage public vétustes.

Plusieurs membres de la commission urbanisme ont fait le tour des réseaux à remplacer. Le conseil demandera que leurs observations soient prises en compte, par le technicien du SDED que la commune a demandé à rencontrer et qui viendra le 23 février au matin : suppression ou installation

de points lumineux, diminution de l'intensité de certains éclairage, possibilité d'une extinction progressive des luminaires.

A l'issue de cette rencontre, le SDED fera l'étude définitive du projet qui sera soumis au conseil municipal. La commune a noté avec satisfaction, la prise en compte par le SDED des recommandations du Parc Naturel Régional du Vercors, pour des solutions d'éclairage public respectueuses de l'environnement et de la santé.

5. Questions diverses

- Appel à projet citoyen

Présentation et dernières modifications du document réalisé par Ingrid Bonneton qui est validé et sera apposé sur les panneaux d'affichage de Beaufort.

- Encadrement des comités consultatifs

Deux comités , sont créés par le conseil : Biodiversité et Mobilité.

Un document intitulé « Encadrement des Comités consultatifs » précise leur composition et leur fonctionnement. Il est mis au débat du conseil et sera publié dès qu'il sera finalisé.

- Une réunion a eu lieu avec le PNRV,et Marie Odile Canteneur CCVD, deux membres de la famille Grégory dans le cadre d'un projet du Parc, afin que leur cabane puisse servir de halte pour les randonneurs. Une partie de la cabane serait ouverte toute l'année, des projets à venir ont été évoqués. Les membres de la famille aimeraient réfléchir encore. Un prochain rendez- vous est donné en juin entre les participants.

- Gilbert Rivases indique qu'une convention pour l'assainissement sera étudiée avec Gigors.

- Pour le projet Beaufort sous les Arbres, les premières plantations devraient commencer dès la semaine prochaine dans la cour de l'école.

- urbanisme : depuis le dernier conseil, pas de demandes de permis de construire déposées en mairie mais 4 déclarations préalables dont le détail suit :

- * SCI Beaufort pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- * Mme Duflot Marie-France pour le remplacement de la toiture à l'identique
- * M. Gregory Paul pour le changement d'une porte d'entrée et de fenêtres
- * Mme Duflot Marie-France pour le remplacement de fenêtres et portes

Une réunion de copropriété de l'immeuble, siège de la Mairie, devra être prévue pour les travaux de la famille Grégory.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 54.